

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N°20/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 18/03/2013	L'an deux mil treize le vingt huit mars à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 28/03/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad arrivé à 19h20, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Poste d'Adjoint administratif Réduction d'horaire de 27 à 24 heures par semaine</i>	Excusés : GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie. Absente : PETIT Betty. Monsieur Pierre GRIFFON est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire,

Vu la demande écrite de l'agent en date du 12 mars 2013,

Vu les rapports de la Commission « Finances – Personnel » des 07 février 2013 et 20 mars 2013,

Vu l'avis du Comité Technique en séance du 27 mars 2013,

Vu la délibération n° 06/2010 du 03 février 2010 créant le poste à 24 heures,

Vu la délibération n° 09/2011 du 17 février 2011 modifiant le poste à 27 heures,

propose aux membres le retour au poste initial, soit 24 heures par semaine à compter du 15 avril 2013.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au retour au poste initial à 24 heures par semaine.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28/03/2013

Publiée le 28/03/2013

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

